

COMMERCÇANTS ET ARTISANS ayant un point de vente DES CENTRES-VILLES

Des projets de rénovation?
De création ou reprise d'un commerce
de centre-ville?

vous pouvez bénéficier des
AIDES
de la Région et de la
Communauté de Communes



Pays du Mont-Blanc
communauté de communes



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Renseignements

 ccpmb.fr/commerces

 economie@ccpmb.fr

FINANCER VOS INVESTISSEMENTS



Conditions d'accès

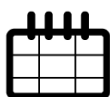
- Réservé aux petites entreprises du commerce et de l'artisanat (*10 salariés maximum*),
- Situées dans le centre-ville,
- Disposant d'un point de vente accessible au public



Montant

20 % via la Région Auvergne Rhône-Alpes
10 % via la CCPMB

dépense subventionnable plafonnée à 50 000 euros



Quand?

1^{er} juin au 31 décembre 2022.



Comment ?

Retrouvez toutes les formalités sur :
ccpmb.fr/commerces